

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Date de la convocation : 14 mars 2017
Séance du Conseil Municipal : 20 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de Mme Véronique BESSE, Député-maire.

Présents : Véronique BESSE - Roger BRIAND - Jean-Marie GIRARD - Rita BOSSARD - Angélique REMIGEREAU - Patrice BOUANCHEAU - Odile PINEAU - Jean-Marie GRIMAUD - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Julien MORAND - Marie-Annick MENANTEAU - Maryvonne GUERIN - Aurélie BILLAUD - Manuella LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Cécile GRIMPRET - Christophe VERONNEAU - Isabelle CHARRIER FONTENIT - Christophe GABORIEAU - Yannick MAUDET - Laurence MARTINEAU - Myriam VIOLEAU - Alain ROY - Françoise LERAY - Yannick PENTECOUTEAU - Thierry COUSSEAU- Patricia CRAVIC

Excusés :

Jean-Yves MERLET a donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Anne-Marie TILLY a donné pouvoir à Roger BRIAND
Joseph CHEVALLEREAU a donné pouvoir à Angélique REMIGEREAU
Jean-Marie RAUTUREAU a donné pouvoir à Lilian BOSSARD
Karine BAIZE a donné pouvoir à Christophe GABORIAU
Françoise LERAY pour la question 1

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27 jusqu'à la question 1, 28 à partir de la question 2
Nombre de conseillers votants : 32 jusqu'à la question 1, 33 à partir de la question 2

Secrétaire de séance : Manuella LOIZEAU

Mme le Maire invite Thierry COUSSEAU à poser sa question, conformément à l'article 5 du règlement intérieur

« Mme le Maire, Mme la Présidente,
Le président du MPF, Philippe de Villiers, parti dont vous êtes la porte-parole et 1ère vice-présidente, vient d'appeler à voter Marine Le Pen en déclarant " Dans mon village des Herbiers, une terre pourtant centriste, ils veulent tous voter pour elle..." (JDD - 19.02.2017) Cette déclaration scandalise de nombreux habitants du Pays des Herbiers qui se sentent instrumentalisés à des fins politiques, qui plus est en faveur d'un parti dont ils rejettent vigoureusement les idées extrémistes.

Du fait de vos responsabilités au MPF, et en tant que maire des Herbiers et présidente de la communauté de communes, nous vous demandons si vous cautionnez de tels propos. Les Herbretais sont en droit de le savoir. »

Intervention de Véronique BESSE, Député-Maire

Madame le Député-Maire annonce qu'elle ne répondra pas à cette question, puisque le sujet n'a aucun lien avec les affaires de la commune, comme l'exige le règlement intérieur du Conseil Municipal. Elle précise en le citant, l'article 5 indique que « *Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer des questions orales ayant trait aux affaires de la commune* ».

Madame le Député- Maire ajoute, qu'afin d'éviter de répéter les mêmes éléments, une concertation aurait été judicieuse. En effet, bien qu'il ne fût pas présent en Conseil Communautaire, la question a déjà été posée par Myriam VIOLLEAU.

Par ailleurs, elle précise qu'elle trouve fort dommage de détourner l'attention des Herbretais, le soir de l'officialisation du nouveau cinéma. Le débat est pollué par des questions politiciennes, alors que l'ensemble du Conseil municipal devrait se réjouir que l'Association Grand Ecran ait été retenue. Elle ajoute que derrière cette intervention elle comprend que, ce cinéma, attendu depuis plus de 10 ans, est une idée qui n'a jamais été promue, malgré la présence de M. COUSSEAU dans le Conseil Municipal depuis 2008. Accompagnée de son équipe, Madame le Député-Maire, manifeste une satisfaction à l'égard de cette réussite, c'était une promesse de campagne. Elle trouve regrettable qu'il ne reste à Thierry COUSSEAU, que la polémique. Les questions ne donnant pas lieu à débat, conformément à l'article 5 du règlement, elle propose d'aborder l'ordre du jour de la séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- a approuvé le Procès Verbal du Conseil Municipal du 6 février 2017

Préambule de Véronique BESSE, Député-Maire

J'ai souhaité aujourd'hui réunir le Conseil municipal à l'occasion d'une séance extraordinaire afin que le dossier du cinéma puisse avancer rapidement.

Ce conseil municipal se justifie également par l'importance du sujet du cinéma.

1 – C'est tout d'abord une promesse de campagne

Cela fait plus de 15 ans que l'extension du cinéma Grand Ecran est évoqué. Plus de 15 ans que, chaque année, des articles de presse reviennent sur le sujet. C'est une vraie demande et une vraie attente des Herbretais.

Ce constat, nous l'avons fait avant 2014, et pendant la campagne, nous nous étions engagés à amorcer « la réflexion sur la construction d'un cinéma multisalles ».

En fait, nous avons réussi à aller beaucoup plus loin puisqu'aujourd'hui, à mi-mandat, 3 ans presque jour pour jour après l'élection municipale, le cinéma est sur les rails !

Nous souhaitons aller vite parce que les attentes sont fortes. C'était d'ailleurs la raison d'être du lancement de cette délégation de service public. Mais aussi parce que le projet est structurant pour la Ville. Et parce que nous avons réussi à faire suffisamment d'efforts financiers pour participer à ce grand projet.

2 – Ensuite, ce cinéma était une nécessité

Il y a une forte demande en matière cinématographique, comme en témoignent les chiffres de fréquentation du cinéma actuel, qui sont exceptionnels, avec plus de 50.000 entrées en 2016 et avec une seule salle.

Or, aujourd'hui, en raison de cette unique salle, beaucoup de Vendéens du bassin de vie se rendent à Cholet ou à La Roche sur Yon pour aller voir les derniers films que l'on ne peut trouver aux Herbiers ou pour lesquels il n'y a pas de séances adéquates.

Dans une ville de 16.000 habitants, 3ème commune la plus nombreuse de Vendée, et capitale du bocage vendéen, il était absolument nécessaire de renforcer l'offre cinématographique aux Herbiers.

3 – Enfin, ce cinéma est une bonne nouvelle pour la Ville des Herbiers

Sa construction entre pleinement dans l'offre culturelle plus globale que la Ville veut proposer aux Herbriens mais aussi à tous les Vendéens de notre bassin de vie.

A côté du théâtre, de la programmation culturelle, de l'école de musique, des associations d'arts, de danse, etc. il va y avoir une offre cinématographique conséquente et attractive !

Pour la Ville des Herbiers, le cinéma va venir conforter encore un peu plus son rôle de pôle culturel au cœur du bocage vendéen en rayonnant naturellement dans une zone d'influence culturelle et cinématographique importante.

C'est pourquoi nous avons voulu frapper fort tout de suite.

- Ce cinéma sera grand.

En nous appuyant sur l'étude du cabinet Vuillaume, qui est un cabinet spécialisé, nous avons souhaité que le cinéma dispose de 5 salles.

Parce que nous sommes ambitieux et surtout parce que nous voulons que ce cinéma ait un fort potentiel de développement, le choix de 5 salles était le plus rationnel et surtout le plus sûr.

Avec une salle d'au moins 300 fauteuils, et pas moins de 760 places au total, la diversité et la fréquence de diffusion des films permettra d'attirer beaucoup de spectateurs.

- Ce cinéma sera accessible

Le choix de l'emplacement de la Tibourgère, c'est le choix de la raison. Nous l'avons déjà dit.

Le choix du cœur, c'était le centre-ville. Mais devant l'absence de places de parking en nombre suffisant, devant les surcoûts de construction et devant l'importance des recours possibles liés aux emplacements éventuels, force est de constater qu'il n'était pas possible de réaliser un cinéma digne de ce nom en plein cœur de la Ville.

On l'a regretté, on le regrette encore. Mais il était hors de question de ne rien faire.

A la Tibourgère, le cinéma sera visible du plus grand nombre, visible de la rocade.

Il sera accessible avec suffisamment de parking pour accueillir les visiteurs.

Et il sera situé à 600 mètres à pied de l'hyper-centre.

Quand on va au cinéma, c'est souvent sur un coup de tête. Dans la zone de la Tibourgère, dont la vocation « loisirs » va être renforcée (à côté de Décathlon, de la Jardinerie, du bowling, etc.), on pourra se rendre au cinéma tout de suite, sans attendre, sans chercher de place pendant des heures.

- Ce cinéma sera géré par un délégataire compétent

Après avoir établi la liste des entreprises admises à présenter une offre, nous avons reçu deux propositions : une de l'association Grand Ecran, une d'une entreprise privée.

Notre choix s'est porté sur l'association et je vous propose d'aborder l'ordre du jour sans plus tarder pour en connaître les raisons.

1- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU NOUVEAU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE DES HERBIERS – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de de la délégation de service public pour assurer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du nouveau complexe

cinématographique des Herbiers, après avoir recueilli les avis du Comité Technique du 9 juin 2016 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 juin 2016.

Un avis de concession est paru dans les publications suivantes, en plus du site internet de la collectivité et du profil d'acheteur, site www.marches-securises.fr :

- JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 23 juillet 2016 sous la référence 2016/S 141-255124
- BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) le 22 juillet 2016 sous la référence 16-108686
- Le Film Français, le 29 juillet 2016, N°3706.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 19 septembre 2016 à 12h00.

Quatre dossiers de candidatures ont été remis dans le délai imparti :

- CINE2MA – 10400 SAINT AUBIN
- SARL TREVANS – 04000 DIGNE LES BAINS
- CINEVILLE SAS – 35513 CESSON SEVIGNE
- ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ECRAN – 85500 LES HERBIERS.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 21 septembre 2016, a procédé à l'ouverture des plis, l'enregistrement des pièces demandées, à leur examen et à la vérification de leur contenu. Elle a examiné les garanties professionnelles et financières des candidats, leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-4 du Code du Travail.

La candidature de CINE2MA a été rejetée pour cause de capacités financières insuffisantes pour envisager l'investissement prévu et de l'absence d'expérience en tant que propriétaire/exploitant de cinéma. Les trois autres candidats ont été admis à présenter une offre avant le 14 novembre 2016 à 12h00.

Seuls les deux candidats suivants ont déposé une offre dans le délai imparti :

- SARL TREVANS – 04000 DIGNE LES BAINS
- ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ECRAN – 85500 LES HERBIERS.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 14 novembre 2016, a ouvert les offres, a vérifié la conformité de leur contenu et a décidé de renvoyer à une séance ultérieure l'analyse des offres et l'émission de son avis sur celles-ci.

La Commission de Délégation de Service Public, s'est à nouveau réunie le 25 novembre 2016 afin d'examiner les offres. Elle a émis l'avis que Mme Le Maire engage toute discussion utile avec les deux candidats :

- SARL TREVANS – 04000 DIGNE LES BAINS
- ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ECRAN – 85500 LES HERBIERS.

Les négociations se sont déroulées du 21 décembre 2016 au 25 janvier 2017

Au vu de l'analyse des offres réalisée sur la base des critères exposés au règlement de la consultation, Mme le Député-Maire des Herbiers a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le candidat ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ECRAN comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma des Herbiers pour les motifs et dans les conditions exposés dans son rapport, adressé aux conseillers municipaux le 3 mars 2017.

Pour rappel, l'ensemble des documents relatifs à la délégation de service public à savoir, le courrier du Maire, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public (CDSP) en date du 21 septembre et du 25 novembre 2016, le rapport des analyses des offres de la CDSP, le rapport du maire sur le choix du délégataire, le projet de contrat de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau complexe cinématographique et son annexe 7 correspondant à l'offre financière détaillée, ont été transmis à cette même date.

Au terme de cette procédure, il appartient au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le choix du délégataire tel qu'il est proposé par l'autorité habilitée.

Conformément aux dispositions précitées, un rapport expliquant le choix du délégataire et présentant l'économie générale du contrat de la délégation a été élaboré.

Il en ressort que la convention sera conclue pour une durée de 15 ans, à compter de la fin des travaux, prévisionnellement à compter du second semestre 2019.

Le délégataire aura en charge :

- La réalisation de travaux d'aménagement
- L'équipement du cinéma en matériel de projection et sonore
- L'exploitation et l'entretien du cinéma.

L'exploitation se fera aux risques et périls du délégataire dont la rémunération sera assurée par les redevances payées par les usagers, selon des tarifs arrêtés par le conseil municipal et par un ensemble de prestations annexes, vente de confiseries, diffusion de publicité, location de salles...

En contrepartie des installations mises à sa disposition, le délégataire versera au délégant une redevance fixée à 20.000 € HT par an, réduite de 50% la première année, et de 25 % la deuxième année.

Dans ces conditions, et en application de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le choix de l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ECRAN comme délégataire du service public pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau complexe cinématographique de la commune des Herbiers,
- Approuver le contrat de délégation du service public pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau complexe cinématographique de la commune des Herbiers,
- Autoriser Mme le Député-Maire des Herbiers à signer ledit contrat de délégation de service public et à accomplir tous actes, formalités et diligences nécessaires à son exécution.

Mme le Député-Maire propose de revenir sur la procédure et les motifs du choix en s'appuyant sur le diaporama suivant.

LA PROCEDURE

Délibération du 27 juin 2016 : choix de la procédure de DSP

Publicité dès le 22 juillet

Commission de Délégation de Service Public Cinéma du 21 septembre :
Quatre dépôts de dossier avant la date limite du 19 septembre dont
trois admis à présenter une offre.

Deux candidats ont déposé une proposition pour le 14 novembre :

- La SARL TREVANS
- L'association de Gestion du Cinéma Grand Ecran

La Commission du 25 novembre a considéré les deux offres comme
équivalentes.

L'exécutif communal a donc engagé des négociations avec les deux
candidats du 21 décembre 2016 au 25 janvier 2017.



LE PROJET

- **Construction d'un cinéma de 5 salles à la Tibourgère**
Avec une salle d'au moins 300 fauteuils, et pas moins de 760 places au total
- **Déléataire chargé de** la réalisation de l'aménagement, de l'équipement du cinéma
en matériel de projection et sonore, et, de l'exploitation et l'entretien du cinéma
- **Déléataire rémunéré** directement par la vente des billets selon des tarifs arrêtés
par le conseil municipal et par des prestations annexes (confiseries, publicité,
location de salles) permettant de verser au délégant une redevance de 20 000 € HT
par an
- Ce cinéma diffusera **entre 11 et 17 films par semaine**, dont en moyenne 3
nouveauautés en sortie nationale par semaine
- 28 séances en moyenne seront consacrées chaque semaine aux films **d'Art et Essai**
pour assurer **le classement du cinéma**
- **Un contrat pour 15 ans** en ce sens.
- Le montant prévisionnel de **l'investissement** est estimé à **4,5 millions HT**, dont 50 à
55% à la charge de la Ville.



LE CHOIX

Sérieux de l'offre : dossier de candidature précis et complet, en accord avec les attentes de la Ville

Qualité de l'offre : programmation riche pour tous les publics (grand public, cinéphile, famille, scolaires...) laissant une bonne place aux **sorties nationales**, avec une **véritable dimension culturelle** : diffusion de films art et essai, accompagnement des publics, animations, rencontres, partenariat avec associations et avec la Ville, etc.

La dimension économique : une politique tarifaire attractive et adaptée à notre contexte local, l'association a su améliorer son offre et prendre en compte les contraintes nouvelles d'un complexe cinématographique.



Françoise LERAY quitte la séance pour le vote.

Intervention de Myriam VIOLLEAU

« Nous nous réjouissons que l'association ait été choisie : au vu de leur investissement depuis plus de 20 ans, c'était tout à fait logique et normal que la gestion du futur cinéma leur revienne. C'est pourquoi nous voterons POUR à toutes les délibérations de ce soir.

Nous aurions quand même préféré, et nous nous sommes déjà exprimés plusieurs fois sur le sujet, que le futur cinéma soit plus proche du centre-ville.

Maintenant que l'emplacement du cinéma est acté, avez-vous réfléchi à d'autres infrastructures sur le quartier de la Tibourgère ? Comment envisagez-vous l'avenir de ce quartier ? »

Intervention de Véronique BESSE, Député-Maire

La zone de la Tibourgère sera dynamisée grâce à l'implantation de ce cinéma. Elle précise que tout est possible, un cinéma est une superbe locomotive pour l'installation d'autres activités, il y aura très certainement de nouveaux commerces. Elle précise qu'il a été émis, en bureau communautaire, l'idée d'un éventuel équipement culturel. Tout dépendra des moyens de la Communauté de communes mais celui-ci pourrait être installé non loin du cinéma. C'est un lieu qui va sûrement être amené à se développer, que ce soit au niveau de la culture ou d'autres initiatives, l'idée est à travailler.

Intervention de Thierry COUSSEAU

« Plusieurs remarques pour cette délibération :

Positive :

Nous approuvons le choix du délégataire l'association Grand Ecran, ainsi que la volonté de maintenir des animations.

Question :

Quel sera le rôle des bénévoles dans cette nouvelle organisation.

Négatives :

-Le choix du directeur fait par la ville alors que celui-ci sera salarié de l'association. Si c'est comme pour le choix des recrutements fait pour les directeurs de la communication et de la culture. On devine vers quel recrutement la mairie orientera son choix.

-Le contrat prévoit un control de la ville sur la programmation et les animations et une possibilité d'éviction du prestataire.

La question que l'on se pose est-ce que le cinéma pourra programmer des films tel que « Merci patron ».

Intervention de Véronique BESSE, Député-Maire

Le Maire répond ironiquement que bien évidemment, elle contrôlera tous les films, tous les bénévoles et qu'elle recrutera elle-même le directeur. Reprenant le fil de l'échange, le Maire indique plus sérieusement, que M. COUSSEAU sait très bien que ce n'est pas le cas et que tout est déjà précisé dans les documents envoyés par la Ville. Dans les négociations, le souhait d'établir un partenariat entre la Ville des Herbiers et l'Association va tout d'abord passer par la participation d'Anne-Marie TILLY et du Député-Maire au comité de pilotage. La Ville a également demandé de participer au recrutement du directeur. Mais seule, l'Association recrutera le directeur et les bénévoles. Elle précise que le directeur sera salarié de l'Association et non de la Ville. Il en est de même pour la programmation, le Maire précise que jusqu'à aujourd'hui, elle n'a jamais induit les choix faits et qu'il en sera de même à l'avenir. Dans le respect des négociations faites dans le contrat, elle laisse libre cours à l'Association pour le choix de la programmation.

Elle ajoute enfin, qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir, Anne-Marie TILLY, adjointe à la culture, a constaté dans d'autres villes que le choix d'un délégataire associatif, est un choix qui fonctionne très bien. Dans tous les cas, l'association a présenté le meilleur dossier et n'a pas démerité depuis toutes ces années où elle fait fonctionner le cinéma, donc rien ne sera changé.

Intervention Manuella LOIZEAU

Elle précise qu'il est dommage de reprocher à la Ville d'avoir la main mise et de ne pas assez communiquer, alors qu'il semble y avoir un réel manque de communication entre Thierry COUSSEAU et Patricia CRAVIC. En effet, lors de la dernière commission liée au cinéma, Patricia CRAVIC était présente et tous ces points ont déjà été évoqués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13 du 27 juin 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer la gestion et l'exploitation du cinéma des Herbiers,

Vu le rapport d'analyse des offres du 25 novembre 2016 établi par la Commission de Délégation de Service Public,

Vu le rapport de l'exécutif exposant les motifs du choix du candidat ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ECRAN et présentant les principales caractéristiques de la convention de délégation de service public adressé aux membres du conseil le 03 mars 2017,

Vu le projet de contrat et ses annexes,

Vu l'avis du Comité Technique du 9 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 juin 2016

Vu l'avis favorable des commissions groupées Culture, Finances Administration Générale et DEGT, réunie le 02.03.17

Vu l'exposé qui précède,

Vu le rapport de Mme le Député Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve le choix de L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN comme délégataire de l'aménagement et l'exploitation du cinéma des HERBIERS,
- approuve le contrat de délégation du service public pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau complexe cinématographique de la commune des Herbiers,
- autorise Mme le Député-Maire des Herbiers à signer ledit contrat de délégation de service public et à accomplir tous actes, formalités et diligences nécessaires à son exécution.

2- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CINEMA

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation du cinéma.

La ville entend faire de ce nouvel équipement un élément fort de sa politique culturelle. Les objectifs qui ont été donnés au délégataire sont l'accessibilité de l'offre par une politique tarifaire avantageuse, l'obtention au minimum d'un label du classement Art et Essai, une politique d'accompagnement des publics et d'animation forte et l'accompagnement de la ville dans ses événements culturels.

L'activité de gestion du cinéma est donc qualifiée de service public administratif. Elle est imposable de plein droit à la TVA.

Il est proposé de créer un budget annexe dédié au cinéma. Il s'équilibre cette année grâce à une subvention d'équipement du budget principal d'un montant de 534 584 € conformément aux crédits votés au budget primitif pour l'opération cinéma.

Ce budget annexe relève de l'instruction budgétaire et comptable M14 et bénéficie de l'autonomie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission groupée Finances et Administration Générale, Culture, Développement Economique et Grands Travaux du 2 mars 2017,

Vu le rapport de Roger BRIAND,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- crée le budget annexe « Cinéma » à compter du 1^{er} avril 2017
- inscrit les crédits détaillés ci-après pour l'exercice 2017
- autorise le versement d'une subvention d'équipement du budget principal
- assujettit à la TVA ce budget annexe
- indique que ce budget est celui d'une régie dotée de la seule autonomie financière
- autorise Madame le Député-maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous actes relatifs à la gestion du cinéma.

BUDGET ANNEXE CINEMA 2017

		Investissement	
Dépenses		Recettes	
2313 Travaux	534 584.00	1314 Subvention équipement budget principal	534 584.00
TOTAL DI	534 584.00	TOTAL RI	534 584.00

3- DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

L'article 159 de la Loi de Finances 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). L'article 141 de la loi de finances de 2017 a reconduit ce dispositif.

La Ville des Herbiers présente, au titre de cette dotation, deux dossiers de demande de subvention :

- La création d'un complexe cinématographique

Origine des financements	Montant
Autofinancement 29 %	715 416.00
Emprunt 30 %	750 000.00
Subvention Conseil Départemental 12 %	300 000.00
Subvention Centre National de la Cinématographie 9 %	234 584.00
Dotation de soutien à l'investissement local 20 %	500 000.00
Montant total projet (HT) :	2 500 000.00

- Des travaux d'économie d'énergie et d'amélioration des locaux à l'Espace Herbauges.

Origine des financements	Montant
Autofinancement 30 %	120 000.00
Emprunt 20 %	80 000.00
Dotation de soutien à l'investissement local 50 %	200 000.00
Montant total projet (HT) :	400 000.00

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption de ces opérations et arrêter leurs modalités de financement.

Intervention de Julien MORAND

Comme vient de vous l'exposer Roger BRIAND, la Ville va solliciter un certain nombre de partenaires institutionnels pour le financement du nouveau complexe cinématographique.

Dans le cadre du contrat de ruralité, une 1^e réunion s'est tenue à la communauté de communes, en présence du Sous-préfet pour définir les projets retenus par l'Etat. Dans un premier temps, un accord a été donné pour une subvention de 750 000 €, soit 30 % du coût prévisionnel. Mais après étude des dossiers, seuls 20 % seront attribués.

Il vous est donc proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 20% et non plus 30 %, c'est-à-dire une subvention de 500 000 €.

Par ailleurs, une demande de subvention sera déposée auprès du Département, dans le cadre du contrat Vendée Territoire, qui en a déjà validé le principe lors d'une réunion préparatoire en Mairie, sans en arrêter le montant. Néanmoins, le fonctionnement de ce nouveau contrat sur 4 ans permet de solliciter une subvention globale et non pas annuelle

pour un projet structurant. De fait, il est proposé de demander une subvention de 300 000 € pour le cinéma.

Par ailleurs, l'Etat ayant modifié la liste des projets subventionnés ainsi que le montant des subventions allouées, un nouveau projet de délibération reprenant le détail des demandes de subventions dans le cadre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) vous a été remis sur vos tables.

Les 2 projets proposés ont été validés par Monsieur le Sous-préfet. Il s'agit du cinéma comme évoqué précédemment et de la rénovation de la grande salle d'Herbauges pour un montant de travaux de 400 000 € et une subvention de l'Etat à hauteur de 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances 2017 et notamment son article 141,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission regroupée Finances, Administration Générale, Culture, Développement Economique et Grands Travaux du 2 mars 2017,

Vu le rapport de Julien MORAND,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- approuve les opérations décrites ci-dessus
- arrête les modalités de financement des opérations cinéma et Espace Herbauges comme susmentionnées.
- autorise Madame le Député-maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers et en particulier les demandes de subventions susmentionnées.

Intervention de Françoise LERAY

Avant de lever la séance, Françoise LERAY tient à remercier l'ensemble du Conseil Municipal de la confiance accordée à l'Association Grand Ecran.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19H05.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES A MME LE DEPUTE-MAIRE PAR DELIBERATION MODIFIEE DU 14 AVRIL 2014 (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT) :**

- Procédure adaptée / **Nettoyage Manuel de l'espace urbain - Accord cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande** : notifié le 17 février 2017 à la société BOCAINSERT – 85500 LES HERBIERS pour un montant minimum annuel de 30 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 60 000,00 € HT

- Procédure adaptée / **Fourniture et pose d'un sanitaire public de type cabine préfabriquée** : notifié le 1^{er} mars 2017 à la société SAGELEC – 44154 ANCENIS pour un montant de 44 424,24 € HT

Décision n° 174 du 28 décembre 2016 : Ateliers 19-20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec la S.A.R.L. OFFSET 5

Met à disposition de la SARL OFFSET 5 les ateliers 19-20 du Parc de la Gare, rue du 11 novembre 1918- Les Herbiers, ainsi que les espaces extérieurs du lundi 6 février au lundi 13 février 2017 moyennant la somme de 7920 €.

Décision n° 175 du 28 décembre 2016 : Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association CANARI CLUB HERBRETAIS

Met à disposition de l'association CANARI CLUB HERBRETAIS l'atelier 20 du Parc de la Gare, rue du 11 novembre 1918- Les Herbiers, ainsi que les espaces extérieurs du samedi 18 février au dimanche 19 février 2017 à titre gracieux.

Décision n° 176 du 28 décembre 2016 : Atelier 20 et espaces extérieurs du site de La Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association des Assistantes maternelles

Met à disposition de l'association des Assistantes Maternelles l'atelier 20 du Parc de la Gare, rue du 11 novembre 1918- Les Herbiers, ainsi que les espaces extérieurs le samedi 18 mars 2017 moyennant la somme de 132 €.

Décision n° 177 du 30 décembre 2016 : Jardins d'enfants sis 16 rue Abbé Favreau et 16 rue du Bois Joly, Maison de la Petite Enfance sis 7 rue P. de Coubertin - Les Herbiers : Convention de mise à disposition conclue avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Met à disposition de la Communauté de Communes, à titre gracieux à compter du 1er janvier 2017 pour trois ans :

- Le jardin d'enfant du Brandon sis 16 rue Abbé Michel Favreau- Les Herbiers, salle d'activités n°2 PETITS, accès aux sanitaires communs, deux placards de rangement.
- Le jardin d'enfant d'Ardelay sis 16 rue du Bois Joly- Les Herbiers, salle d'activités n°1 PETITS, accès aux sanitaires communs, trois placards de rangement.
- Maison de la Petite Enfance sise 7 rue Pierre de Coubertin- Les Herbiers, salle d'activités n°3, accès aux sanitaires communs.

Décision n° 178 du 30 décembre 2016 : Local n°11 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : avenant n° 14 à la convention d'occupation du 28 mai 2004 conclue avec EUROPEDEN

Proroge la convention d'occupation au profit d'Europeden pour le local n° 11 du Centre d'activités jusqu'au 31 mars 2017 moyennant versement d'une indemnité mensuelle de 384 € H.T.

Déclaration d'Intention d'Aliéner – non exercice du droit de préemption :

12/01/2017	18 rue de Grouteau	C 5037	984 m ²
18/01/2017	27 avenue des Sables	AI 263-292	1413 m ²
20/01/2017	5 rue de la Métairie	H 1671	970 m ²
23/01/2017	10 Grande rue St Blaise	AD 191-198- 199-200-643	8137 m ²
02/02/2017	16 rue de la Demoiselle	AK 861-863	5272 m ²
02/02/2017	La Tibourgère	XD 513	563 m ²
08/02/2017	9 impasse des Maraîchers	AC 757	237 m ²
08/02/2017	14 place de la Mairie	C 1691p	à définir par doc arpentage
15/02/2017	15 rue de la chesnaie	AB 55	360 m ²

15/02/2017	6 rue de Grouteau	C 1677	191 m ²
15/02/2017	9 rue des Poiriers	B 2272	636 m ²
15/02/2017	rue Louis Pasteur	ZX 561	457 m ²
15/02/2017	26 rue Edouard Lalo, l'Aumarière	AT 78	21922 m ²
16/02/2017	rue du Brandon	AL 117-221	366 m ²
16/02/2017	rue du Bignon	AL 147-146p	299 m ²
16/02/2017	rue du Bignon	AL 146p	17 m ²
22/02/2017	Grouteau	B 2563	479 m ²
22/02/2017	rue Louis Pasteur	ZX 562	427 m ²
22/02/2017	rue Louis Pasteur	ZX 565-566	940 m ²
22/02/2017	rue Louis Pasteur	ZX 569	398 m ²
22/02/2017	rue Louis Pasteur	ZX 568	398 m ²

Marchés publics

1. Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du nouveau complexe cinématographique des Herbiers – Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public - Autorisation de signature du contrat

Finances et Administration Générale

2. Création du budget annexe de cinéma
3. Demande de subvention au FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local)

Le secrétaire de séance,

Manuella LOIZEAU

